



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 avril 2022

Présents : BIDAUD Jean-Paul, BOSSARD Lucette, CHAGNEAU Albert, EPAUD Annick, FERRET Patrick, FOURNIER Françoise, GAZEAU Agnès, GRIMAUD Madeleine, GUILBAUD Nicole, LE MASSON Pascal, MOULIN Jacques, PRAIN Marie-Ange

Absent excusé : FOURNIER Joël

Après accueil des participants, Jean-Paul BIDAUD ouvre la séance à 10 h 00.

Le compte-rendu de la réunion du 1er février 2022 est adopté à l'unanimité. Une remarque a cependant été formulée : la sortie du 12 mai à NOIRMOUTIER n'est pas réservée à la retraite sportive (Marche nordique, randonnée et vélo) mais ouverte à tous les adhérents du club.

— **CONCOURS DE BELOTE INTERNE DU 28 AVRIL**

22 équipes sont inscrites. Rendez-vous à 13 h 30 pour l'installation de la grande salle de la MTL. Les lots sont commandés. Le bar du foot est mis à notre disposition pour l'intendance. Début du concours à 14 h 30

— **SORTIE A NOIRMOUTIER DU 12 MAI**

Environ 30 personnes se sont inscrites. Rendez-vous est donné à 8 h 15 à la Fosse Jaune pour un départ vers NOIRMOUTIER à 8 h 30. La sortie est orientée sur les activités marche, marche nordique et vélo.

— **CONCOURS DE BOULES DU 19 MAI**

Les « rouans » de boules ont été remis en état, cependant des personnes vont y jouer avec des boules de pétanque et les endommagent. Il faudra demander à la mairie de remettre l'affichage « RESERVE AUX JEUX DE BOULES EN BOIS ».

Les inscriptions se prennent jusqu'au 10 mai auprès des responsables et le règlement se fera sur place le jour du concours. Le bar extérieur a été demandé et la salle n° 4 est mise à la disposition du club pour l'intendance toute la journée.

Début du concours à 8 heures. A ce jour, aucune inscription n'a été enregistrée.

— **SCRABBLE :**

Afin de relancer cette activité mise à l'arrêt durant la crise sanitaire, une réunion d'information à laquelle ont été invitées toutes les personnes y ayant participé les années précédentes ou souhaitant y participer a été programmée le lundi 25 avril. Cinq personnes étaient présentes et une représentée.

Pour pérenniser l'activité, il avait été envisagé d'adhérer à la Fédération Française de scrabble pour pouvoir bénéficier de son logiciel performant mais les contraintes étant trop importantes, cette éventualité a été abandonnée.

Un autre logiciel a été acquis, les animatrices se sont déjà familiarisées à son utilisation et semblent satisfaites. Cette activité pourra donc redémarrer le lundi après-midi en septembre prochain dans l'ancien foyer des jeunes de la maison du temps Libre disposant d'un écran si la Mairie accepte de nous le mettre à disposition au lieu et place de la grande salle.

— **VOYAGES 2022**

La croisière sur le Rhin a été appréciée malgré le temps maussade. Il faudra tenir compte pour les voyages à venir de deux remarques formulées : ne pas envisager de sortie le soir de l'arrivée après une longue journée de transport en car et prévoir les visites par petits groupes dans des lieux confinés.

- Pour 2022, il est trop tard pour organiser des voyages, le voyageur les programmant en septembre de l'année précédente, mais il y aura la possibilité de compléter d'autres groupes de voyages déjà organisés.

Après renseignement pris auprès de la MDAV, pour l'organisation des voyages, l'adhésion à un contrat groupe, du fait que l'association est « organisatrice » est une obligation. Donc l'association se trouve engagée même si les encaissements des acomptes et du solde sont réalisés par le voyageur.

Assurance COVID : sur proposition de la commission voyages (Nicole, Annick, Marie-Ange et Jean-Paul), le conseil valide que cette assurance devient obligatoire pour tout voyage organisé avec un voyageur, qui devra la proposer « détachée » de la prestation voyage pour permettre à nos adhérents de la souscrire soit auprès du voyageur, soit auprès de son assureur et donc dans ce deuxième cas, délivré auprès de notre responsable voyage, une attestation spécifique à ce risque. Des informations complémentaires seront demandées sur les garanties d'un tel contrat (rapatriement, hébergement ...).

Autre proposition d'un membre : sortie à la journée, envisager des sorties en mode co-voiturage entre les adhérents, avec une destination dans le département ou secteur limitrophe, c'est le mode choisi pour la sortie prévue à Noirmoutier le 12 mai, dont utilisation du minibus de la commune.

- **40^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA RETRAITE SPORTIVE**

Pour cet événement, le club de JEAN DE MONTS organise le 31 mai prochain différents ateliers au cours de la journée et fait appel aux animateurs des autres clubs pour encadrer ces différentes activités. Une invitation sera envoyée à tous les adhérents de la retraite sportive qui devront s'inscrire s'ils souhaitent y participer auprès des animateurs.

La section danse prépare actuellement un flash mob qui sera présenté lors de cette manifestation. L'enregistrement aura lieu le mardi 17 mai.

- **LES RELATIONS AVEC LES CLUBS DU SECTEUR**

Une réunion annuelle regroupe les présidents des différents clubs du secteur afin d'harmoniser les dates des activités ouvertes aux membres desdits clubs (concours de belote ...). Elle a lieu fin juin, Jean-Paul BIDAUD et Marie-Ange PRAIN y participeront.

- **LE CALENDRIER DES ACTIVITES 2022 – 2023**

L'assemblée générale du club est fixée au 8 septembre et les inscriptions au club les 12 et 20 septembre. Les salles sont déjà réservées.

En ce qui concerne les dates du repas annuel, des bals, des concours de belote et de boules , des propositions sont faites et la réservation des salles correspondantes va être demandée fin juin auprès des services de la Mairie. Après accord, ces dates seront communiquées aux adhérents.

Considérant les difficultés à réserver des salles municipales très demandées pour certains événements ponctuels, il pourrait être envisagé de louer le Foyer Laïque. Des renseignements sur les conditions de mise à disposition vont être pris auprès des responsables.

- **AFFAIRES DIVERSES**

Un avenant à la convention piscine – patinoire de LA ROCHE SUR YON et relatif à l'évolution des tarifs a été signé. Quelques adhérents demandent qu'une convention du même type soit finalisée avec la piscine des ESSARTS. Elle n'est pas envisagée pour l'instant.

La municipalité accorde au club pour l'année 2022 une subvention de fonctionnement de 600 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.

PROCHAINE REUNION : MERCREDI 22 juin à 10 HEURES à LA MAISON DU TEMPS LIBRE.

La secrétaire
Lucette BOSSARD

Le Président
Jean-Paul BIDAUD